



Siège Social / Secrétariat : 31, rue Pierreuse à 4000 Liège

E-mail : feditowallonne@skynet.be

Site internet : www.feditowallonne.be

N° Entreprise : 433197842

N° Compte bancaire : BE26 2400 0395 0429



Avec le soutien



TABLE DES MATIERES

I. Listing des associations membres au 31.12.2017	page 3
II. Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2017	page 7
III. Composition du bureau au 31.12.2017	page 7
IV. Equipe FEDITO WALLONNE	page 9
V. Mode de fonctionnement interne de la Fédération	page 10
VI. Année 2017 – Contexte et chantiers	page 13
VII. Travail interne de la Fédération	page 24
VIII. Activités liées au Ministère de l'Action Sociale, de la Santé et de l'Egalité des chances de la Région wallonne	page 26
IX. Collaborations et partenariats	page 27
X. Activités permanentes du Staff de coordination	page 33
XI. Perspectives	page 34

I. LISTING DES ASSOCIATIONS MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2017

Notre Fédération regroupe à ce jour **56 membres** (services et réseaux) répartis selon trois catégories : 49 membres effectifs, 5 membres adhérents et 2 membres invités.

Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- sont admis par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- sont en ordre de cotisation,
- s'engagent à respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
 - Charte éthique ;
 - Complémentarité et concurrence ;
 - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

1. ACTOLUX Avenue J-B Nothomb, 65 6700 Arlon	2. ALFA Rue de la Madeleine, 17 4000 Liège
3. A.I.G.S Avenue Joachim, 49 4300 Waremme	4. ALTO Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons
5. ASARBW asbl Réseau Assuétudes Brabant Wallon Rue des Fusillés, 18-20 1340 Ottignies	6. AVAT Rue de Dinant, 22 4800 Verviers
7. RESEAU LA CAHO Rue Despars, 96 7 500 Tournai	8. CAP FLY Rue du Ruisseau, 17 4 000 Liège

<p>9. RESEAU C.A.P.C Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>	<p>10. CITADELLE Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai</p>
<p>11. CLA Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne</p>	<p>12. Clinique Notre Dame des Anges Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège</p>
<p>13. CLEAN Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège</p>	<p>14. COMPTOIR CHARLEROI Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi</p>
<p>15. Comptoir L'Echange Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur</p>	<p>16. DESTINATION Rue de la Station, 11 5500 Dinant</p>
<p>17. ESPERANCE Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin</p>	<p>18. ELLIPSE - ALISE Rue du Houssu, 99 7141 Carnières</p>
<p>19. ESPAS Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon</p>	<p>20. FARES Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles</p>
<p>21. Hautes-Fagnes Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy</p>	<p>22. Nadja Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège</p>
<p>23. ODAS Rue du Moulin, 15 6740 Etalle</p>	<p>24. PHARE Grand Place, 1 7700 Mouscron</p>
<p>25. PHENIX AV B. Jean Materne, 165 5100 Jambes</p>	<p>26. RESEAU RASANAM Rue St Hubert, 84 5100 Dave</p>
<p>27. RESEAU R.A.S.A.C Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont</p>	<p>28. RESEAU R.A.F Bld Louise, 18 6460 Chimay</p>
<p>29. RESEAU RAMBO Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons</p>	<p>30. RELIA Quai des Ardennes, 24 4020 Liège</p>
<p>31. CNP Saint-Martin Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave</p>	<p>32. RASSAEF Rue de Dinant, 18 4800 Verviers</p>
<p>33. REPIT AV de la Libération, 7 5660 Couvin</p>	<p>34. RESSORT Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize</p>

<p>35. SESAME Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur</p>	<p>36. Prévention-Santé Mentale CPAS de Charleroi Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi</p>
<p>37. S.A.P Aubange Rue Haute, 22 6790 Aubange</p>	<p>38. SYMBIOSE Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez Hairlemont</p>
<p>39. S.E.P.T Rue de la Seuwe, 17 7000 Mons</p>	<p>40. SYNAPSE Rue du Saudart, 2 7000 Mons</p>
<p>41. SOLAIX Rue des Brasseurs, 8 A 6650 Bastogne</p>	<p>42. START MASS Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège</p>
<p>43. TRANSITION Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly</p>	<p>44. TREMPOLINE Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p>45. THAIS Rue Pierreuse, 31 4000 Liège</p>	<p>46. UNIVERS SANTE Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve</p>
<p>47. VIVEO Place du Chapitre, 3 6530 Thuin</p>	<p>48. Réseau WAB Avenue Jean Materne, 165 5100 Jambes</p>
<p>49. Zone T (SAGEISS) Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne</p>	

Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :

- dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- qui sont en ordre de cotisation,

<p>50. CAAT/FREEDOM Rue de Biezet, 2 7600 Péruwelz</p>	<p>51. EUROTOX Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles</p>
<p>52. MODUS VIVENDI Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles</p>	<p>53. La Teignouse Av. François Cornesse, 61 4920 Aywaille</p>
<p>54. ZEPHYR Rue de Falisolle, 420 5060 Auvelais</p>	

Remarques : En 2017, l'AG a voté l'amendement concernant le statut de « membre adhérent ». C'est dorénavant l'AG qui vote pour que l'association candidate obtienne (ou non) ce statut.

Le statut de membre invité est réservé aux associations :

- dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,
- qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO WALLONNE. Les membres invités peuvent participer aux groupes de travail, recevoir les PV et les informations diverses qui circulent,
- les membres invités ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,
- qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

55. Prospective Jeunesse Chaussée d'Ixelles, 144 1050 Bruxelles	56. Liaison Antiprohibitionniste Rue Van Artevelde, 130 1000 Bruxelles
--	---

II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2017

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi), qui assure la fonction de Présidente
2. **Frédéric Gustin** (RAMBO), qui assure la fonction de Vice-Présidente
3. **Daniel Burkel** (Prévention-Santé mentale du CPAS de Charleroi)
4. **Anne-Sophie Charneux** (Solaix)
5. **Ronald Clavie** (CNP Saint-Martin)
6. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
7. **Catherine Dungalhoff** (Alfa)
8. **Frédéric Gustin** (Rélia)
9. **Thierry Lebrun** (RASANAM)
10. **Thierry Lottin** (Clinique Notre Dame des Anges)
11. **Michaël Mathieu** (SAP Aubange)
12. **Abigail Noury** (ALTO)
13. **Christophe Thoreau** (Trempline)
14. **Yolande Van Droogenbroeck** (Transition)

III. COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2017

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi)
2. **Ronald Clavie** (CNP Saint-Martin)
3. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
4. **Catherine Dungalhoff** (Alfa)
5. **Frédéric Gustin** (Rélia)

Réunions du Conseil d'Administration en 2017 : 11

Dates : 20/01 ; 17/02 ; 17/03 ; 21/04 ; 9/05 ; 8/06 ; 16/06 ; 15/09 ; 24/10 ; 17/11 et 12/12

Réunions du bureau en 2017 : /

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions nécessitant son avis ont été traitées par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

Réunion d'un groupe de travail « Finances » composé de 3 administrateurs : 1

Date : 17/11/2017

Réunions de l'Assemblée Générale en 2017 : 1

Date : 16/06/2017

Lieux des réunions : Depuis 2012, la Fédération louait, grâce au financement fédéral PCOA (Point Central de Contact, d'orientation et d'Accompagnement), un étage d'un bâtiment situé au centre de Namur, à deux pas de la gare. Cette implantation facilitait l'accès à l'ensemble des membres. Les locaux disponibles étaient aménagés en bureaux et en une salle de réunion qui permettaient d'organiser nos différentes rencontres et groupes de travail. Ces locaux étaient également mis à la disposition de nos membres. Toutefois, à la lecture du budget prévisionnel intégrant la perte du subside PCOA, le Conseil d'Administration a dû faire le choix de mettre un terme à la location de ces bureaux. A partir du 1er janvier 2018, la Fédération devra compter sur la solidarité de ses partenaires et de ses membres pour trouver des lieux où pourront se tenir ses réunions de CA ou de groupes de travail. Les pistes envisagées sont des locaux que peuvent nous mettre à disposition ponctuellement et gratuitement le CRESAM et l'hôpital psychiatrique Saint Martin.

Les bureaux de l'équipe sont situés à Liège (31 rue Pierreuse – 4 000 Liège). Toutefois, fin décembre 2017, nous avons reçu notre renon. L'équipe devra, pour le 30 juin 2018, avoir trouvé des locaux susceptibles d'accueillir entre 3 et

5 travailleurs pour un loyer extrêmement modique étant donné la situation financière de la Fédération.

IV. EQUIPE FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité/Entretien)

1 coordinatrice de projets (0,75 ETP) : Pascale Hensgens, engagée depuis le 2 mai 2012. Cet emploi est subventionné par la Wallonie.

1 coordinatrice administrative et financière (0,75 ETP) : Jézabel Legat, engagée depuis le 1^{er} avril 1999. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

1 secrétaire/comptable (0,25 ETP) : Pascal Blavier, engagé depuis le 2 janvier 2015.

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

1 bénévole (4 à 5h/mois) qui se consacre à l'entretien des locaux à Liège.

Défraiements payés par la Wallonie.

Remarques :

Depuis octobre 1998, la FEDITO WALLONNE bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre).

La Fédération a obtenu fin 2014 le renouvellement de ses 2 points A.P.E. En 2017, ces deux points ont été répartis entre la coordinatrice de projets et une collaboratrice du projet Step à Lantin.

Le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la FEDITO W via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la FEDITO WALLONNE rétrocède la subvention accordée via l'agrément de la Fédération à l'asbl Alto (5/11 de la subvention). Le rapport d'activités d'Alto de l'année 2017 est joint en annexe.

Enfin, en tant que promoteur de deux projets, « Step By Step » à Lantin et « Développement d'un modèle de prise en charge des détenus toxicomanes à la prison de Lantin » (projet pilote), la FEDITO WALLONNE est employeur de 4

L'Assemblée Générale : Seuls les membres effectifs ont le droit de vote en A.G. Une AG statutaire est organisée annuellement.

Le CA : Composé de 14 administrateurs, il se réunit chaque mois. En concertation avec la Présidente et les administrateurs, les coordinatrices de projet et administrative préparent les ordres du jour, présentent le suivi des dossiers en fonction des orientations et des décisions prises par le CA.

Le bureau : Composé de 5 administrateurs garants de la diversité et de la complémentarité des services et des réseaux.

La Fédération a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques, traitement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives, etc).

Les groupes de travail : La Fédération propose à ses membres 3 groupes de travail leur permettant d'aborder les questions qui les préoccupent, chaque membre ayant la possibilité d'inscrire l'un ou l'autre point à l'ordre du jour des réunions programmées :

1°) le groupe Stratégies et politique (tous les membres y sont invités).

2°) le groupe Réseaux Assuétudes (ouvert à tous les membres mais traitant spécifiquement des questions liées aux Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes).

3°) le groupe Pratiques et expériences professionnelles (tous les membres y sont invités)

Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité.

Chaque rencontre en groupe ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis ou rendu accessible via le site internet de la FEDITO WALLONNE **à tous les membres**. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la fédération de remplir ses missions dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et qui constituent la ligne directrice de ses recommandations, de ses prises de positions et de ses revendications.

L'investissement des membres peut prendre différentes formes : participation aux groupes de travail, transmission d'informations sur une thématique, participation à des rencontres thématiques, représentation du secteur assuétudes dans les Réseaux 107 et Réseaux enfants/ados... Cette collaboration est à souligner et à remercier.

Préambule :

Pour rappel, voici le statut et les missions de la Fédération fixés par le décret.

L'agrément 2015 - 2018 de la FEDITO WALLONNE qui lui confère le statut de **Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes** lui permet de poursuivre les missions telles que prévues dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, à savoir :

- *La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;*
- *La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;*
- *Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;*
- *Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.*

Cette reconnaissance et le financement alloué dans ce cadre assurent une relative et fragile stabilité financière à la Fédération. Ainsi, la subvention octroyée n'a pas tenu compte l'indexation demandée. Celle-ci aurait permis, d'une part, de garder nos bureaux namurois et d'autre part, d'engager 1 mi-temps supplémentaire pour pouvoir répondre confortablement à l'augmentation des activités de la Fédération, notamment en termes de production d'analyse des évolutions des pratiques et dispositifs et de participation dans les différents lieux de concertation régionaux et fédéraux. Ce manque de moyens a des répercussions sur l'ensemble des objectifs opérationnels liés aux missions qui sont dévolues à la Fédération : choix dans les lieux de représentation, manque de temps pour construire la consultation des membres sur des positions globales...

La FEDITO WALLONNE est l'organe de représentation du secteur wallon des assuétudes. La Fédération regroupe 56 institutions membres (ambulatoires, résidentielles, actives dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la réduction des risques, du traitement, des soins, de l'insertion-professionnelle, du travail de liaison-réseau et de la recherche en matière d'assuétudes.) Parmi ces opérateurs membres, 28 sont agréés via le Code wallon de l'action sociale et de la santé, section assuétudes. Les autres via des agréments SSM ; Inami 7-73, PSSP, PCS et programmes de promotion santé. D'autres encore n'ont pas d'agrément spécifique.

Cette représentativité, à la fois statutaire et clinique du champ des assuétudes, que constitue ce large éventail d'opérateurs spécialisés en Wallonie, conjuguée aux moyens financiers et à l'investissement des membres du CA ainsi que celui des membres effectifs ont permis à la Fédération de poursuivre son travail sur le continuum et la cohérence des politiques drogues.

Année 2017 : le contexte

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du transfert des compétences du Fédéral vers les Entités Fédérées. Pour le secteur assuétudes, la FEDITO WALLONNE s'est impliquée et a collaboré avec le Cabinet et l'Administration autour de l'intégration des conventions Inami 7-73 et la création d'un plan de promotion-prévention de la santé.

Il faut souligner la création de nouvelles fédérations sectorielles (SSM, Promotion de la santé) et de nouveaux Réseaux (107/enfants et ados) qui vont enrichir le travail de réflexion et d'actions en matière de santé. La Fédération aura un rôle « d'articulation » à jouer entre ces différentes instances en ne manquant pas d'y impliquer ses membres.

Notons par ailleurs, l'aboutissement positif de certaines candidatures de la Fédération au sein des organes de gestion de l'AVIQ : La candidature de Laurence Przulucki pour la commission commune Prévention et Promotion de la Santé de l'AVIQ a été retenue de même que celle de Christophe Thoreau pour la Commission Santé Mentale via un poste UNESSA.

Nous regrettons le fait que notre candidature à la commission première ligne d'aide et de soin n'ait pas été retenue, nous insistons toutefois pour souligner

que certains services assuétudes et réseaux participent bien de cette première ligne en organisant des dispositifs d'aide dans le milieu de vie : aide en ligne, sevrage à domicile, travail de rue, accueil de base grand public, actions en milieu festif, traitement de substitution par les médecins généralistes... Les pratiques de continuum (prévention-soins-RdR) mises en œuvre par les équipes pour répondre aux besoins spécifiques des publics inscrivent une grande part des activités assuétudes dans le champ de la première ligne d'aide et de soins. Ces acteurs proposent une offre que d'autres acteurs de première ligne ne sont pas en mesure d'assurer, soit par manque de formation, soit parce qu'ils ne souhaitent pas/plus prendre en charge le public toxicomane en raison de la complexité engendrée par la problématique. Cette offre ambulatoire représente près de 59 987 prestations individuelles pour 6 328 usagers différents, sans compter les activités de groupe avec les usagers et les proches.

Signalons enfin, l'incertitude pesant sur certaines activités pourtant récurrentes et évaluées positivement depuis plusieurs années en raison de leur mode de financement, notamment les subventions facultatives liées à l'ex-fonds assuétudes

En conclusion de ce chapitre consacré au contexte 2017, nous nous réjouissons de la concrétisation du transfert des compétences santé en Wallonie mais nous craignons dans le même temps la sectorialisation des compétences qui se dessine dans ce contexte. En effet, la particularité de la prise en charge de la problématique des drogues réside dans une dimension globale, transversale et multidimensionnelle. Cette vision qui repose en Wallonie sur les piliers prévention, réduction des risques et soins s'accommode mal des différents statuts qui cadrent et financent les différents opérateurs.

Chantiers 2017

1. Etat des lieux de l'offre et des besoins en Wallonie

La Fédération a soutenu les coordinateurs des réseaux d'aide et de soins dans la réalisation d'un état des lieux et des besoins par zone tout en dégagant des priorités communes. Les offres assuétudes sont possibles grâce au cumul de différents modes de financements. L'une des priorités consiste à pérenniser le

dispositif existant. C'est un préalable car l'offre actuelle tend à s'étioler. Les raisons sont de plusieurs ordres : précarité du financement (liée aux délais de liquidation des subventions ou au financement annuel par subventions facultatives d'activités reconnues), sous financement (notamment le forfait des services non revu depuis plusieurs années), difficultés liées aux règles et aux contrôles des budgets (contraintes en amont, justification au 31/12...) , élargissement des missions de base (notamment en raison de l'augmentation de la précarisation qui amène certaines équipes à devoir répondre à de nouveaux besoins), augmentation des besoins... Dans les faits, les Réseaux constatent ces dernières années la fermeture de services, la restriction des horaires d'ouverture ou de permanence, des difficultés à répondre aux besoins en matière de programmes d'échanges de seringue, des équipes en sous-effectif par rapport aux demandes des usagers mais aussi d'autres professionnels, le choix du maintien de certaines actions au détriment d'autres... Une autre priorité est de créer et d'augmenter une offre spécifique dans le champ du continuum en travaillant aux chaînons-manquants. Le constat est partagé par tous : en fonction des zones, il s'agit soit de créer une offre spécifique manquante soit de renforcer celle qui existe afin d'éviter l'exclusion d'usagers fragilisés de l'accès à la santé dans son acceptation globale (médico-psycho-sociale). En termes de création d'offre, il s'agit de répondre à des besoins non couverts ou de répondre à de nouveaux besoins. Ainsi, il y a des zones territoriales sans offre résidentielle, sans accueil bas-seuil, sans place d'urgence hospitalière, sans accueil de transition, sans accueil de jour... Par ailleurs, il n'existe pas d'espaces de consommation sécurisée. En termes de renforcement, il s'agit de répondre aux nouveaux défis que traverse le secteur. Ainsi la pénurie de médecins généralistes et psychiatres pour les traitements de substitution, le manque de logements adaptés aux usagers problématiques, les demandes de certains publics-cibles qui ne sont pas assez bien prise en compte au niveau des prises en charge soit résidentielle soit ambulatoire, l'accès égal à la santé pour les détenus, les difficultés à mettre en œuvre un travail d'insertion sociale et professionnelle, les listes d'attente, les nombreuses demandes émanant des professionnels de la première ligne de soins ou des intervenants psycho-sociaux...

2. Amélioration du décret : élaboration de propositions

La Fédération a également formulé des propositions d'amélioration du décret assuétudes dans la perspective de voir aboutir 3 priorités :

La première des priorités relève de la volonté d'établir des balises partagées, en termes de définitions et de modes de prise en charge, par l'ensemble des acteurs du décret assuétudes mais aussi par des opérateurs qui agissent dans le domaine des assuétudes en Wallonie et qui sont reconnus soit via le décret SSM initiative spécifique toxicomanie, soit via les programmes de la promotion de la santé, soit via les conventions Inami 7-73, soit via les PSSP et enfin via les PCS... La Fédération a en effet cette particularité d'avoir en son sein, depuis sa création, une représentation de la diversité et de la complémentarité des interventions spécialisées assuétudes à l'œuvre sur le territoire wallon.

La deuxième des priorités cible une meilleure adéquation avec les pratiques de continuum liées à la prise en charge globale des assuétudes, tant au niveau des services que des réseaux. Par exemple, le décret dans sa forme actuelle ne valorise pas suffisamment les méthodologies collectives, il ne tient pas compte des interventions spécialisées en promotion prévention, il n'aborde pas la question du dispositif d'échange de matériel stérile d'injection, il fait peu de place à l'expertise des proches et des pairs, il cloisonne certaines missions en évacuant le parcours de rétablissement et d'insertion des bénéficiaires pour qui les allers-retours entre le care et le cure sont une réalité, il n'intègre pas assez les pratiques à domicile, il ne visibilise pas la pratique des Réseaux porteurs d'activités mutualisées...

La troisième des priorités porte sur une meilleure prise en compte des frais de personnel, généraux et de fonctionnement.

Force est pourtant de constater, qu'à ce jour, ce travail n'a pas encore fait l'objet de discussions entre la Fédération et le Cabinet du Ministre de la Santé.

3. Projet-Pilote « Modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues » à Lantin

En juillet, la FEDITO WALLONNE a été contactée par le cabinet de la Ministre wallonne de la santé pour devenir le coordinateur local d'un projet pilote dont l'objectif est de développer un modèle de prise en charge pour des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues. Le projet vise à tester ce modèle dans une phase pilote dans 3 prisons « partenaires », notamment à Hasselt, à Bruxelles et à Lantin. Il s'agit d'offrir un soutien supplémentaire portant sur le contenu (expertise, formation) et un soutien organisationnel aux prisons pilotes, pour que des soins de qualité pour les personnes en détention avec une problématique de consommation de drogues puissent être proposés. L'idée étant d'élaborer un trajet de soins équivalent à celui dans la société « libre », mais en tenant compte des conditions spécifiques liées à la détention et au contexte de soins actuels.

Le CA de la FEDITO WALLONNE s'est rapidement positionné afin de répondre positivement à cette invitation. La réponse a néanmoins été conditionnée : Engagement des travailleurs à la publication de l'Arrêté royal afin de pouvoir compter sur une nécessaire avance de trésorerie dans un délai raisonnable. Des éclaircissements quant à l'outil de screening étaient également attendus.

La coordinatrice de projet de la Fédération a participé à de nombreuses réunions préparatoires, tant à la prison de Lantin, qu'au S.P.F Santé afin d'y relayer les questions de la Fédération mais aussi d'y obtenir les informations nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce projet.

Réunions organisées au sein de la prison de Lantin : 5

Dates : 16/08 ; 11/09 ; 05/10 ; 19/10 ; 09/11 ;

Réunions organisées au SPF Santé à Bruxelles : 3

Dates : 9/06 ; 30/08 ; 7/11

La Fédération a misé sur l'implication des autorités et travailleurs de la prison de Lantin, partenaires indispensables pour la bonne mise en œuvre du projet : Directeur de la polyclinique, chef et équipe infirmière, médecin de la consultation d'addictologie, Service psycho-social. Sa participation au groupe

de pilotage de la prison a permis d'y présenter le projet à l'ensemble des services internes et externes à la prison pour qu'il soit le mieux possible accueilli et favorise le travail de réseau entre l'interne et l'externe. Un travail de communication et de liens afin de préparer au mieux l'arrivée de la nouvelle équipe dédiée au projet a été mené par la coordinatrice de la FEDITO et une délégation du CA avec les acteurs de la prison de Lantin mais aussi avec le SPF santé, le SPF justice et le coordinateur Bruxellois I-Care.

Les différentes procédures d'engagement pour recruter un coordinateur mi-temps, 1 infirmier temps plein et 1 psychologue temps plein ont eu lieu en novembre 2017. La seule difficulté rencontrée concernait le psychiatre qui malgré les nombreux canaux de diffusion de l'offre n'a pas pu être trouvé. Ces procédures étaient également réalisées en y incluant les partenaires de la prison : Directeur, Infirmier et Psychologue.

Dates des procédures d'engagement : 11/10 ; 14/11 ; 20/11 et 22/11

Fin décembre 2017, nous n'avions toujours pas reçu l'Arrêté royal et nous n'avions donc pu engager le personnel. La coordinatrice sera finalement engagée le 15/01/2018, l'infirmière le 22/01/2018 et la psychologue le 29/01/2018.

L'implication de la FEDITO WALLONNE dans ce projet pilote s'inscrit dans la préoccupation qu'elle manifeste depuis plusieurs années déjà et qui concerne la prise en charge spécifique des détenus toxicomanes en matière de santé et de continuité de soins. En filigrane, la FEDITO WALLONNE est également très intéressée par les perspectives de transfert des compétences santé en prison au SPF santé. L'articulation avec le projet Step By Step à Lantin fait partie intégrante de la dynamique.

4. Step By Step Lantin

En décembre 2016, le Cabinet du Ministre de la Santé wallonne soutenait notre demande de poursuivre le dispositif Point Central de Contact, d'Orientation et d'Accompagnement pour les détenus usagers de drogues incarcérés. Ce dispositif n'a cependant pu n'être reconduit qu'à la prison de Lantin et non plus sur l'ensemble de la Wallonie. Une subvention facultative limitée à un montant

de 24 000 € a été allouée dans ce contexte à la FEDITO WALLONNE. Le projet consiste à assurer une présence régulière à la prison afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes, de les informer, de les orienter et de les accompagner vers les structures de soins spécialisées en assuétudes ou en santé mentale.

Ce financement a permis à la Fédération de poursuivre en partie ses activités initialement développées dans le cadre de STEP By STEP. L'évaluation PROSPER, menée par Belspo, avait d'ailleurs mis en avant les effets positifs de ce type de dispositif en prison, notamment en termes de motivation pour les détenus. Ce dispositif à Lantin rencontre aussi une partie des besoins mis en évidence dans le cadre du projet pilote « Modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues » que la Ministre de la Santé fédérale a commencé à mettre en œuvre en juillet 2017 (lire ci-dessus).

La Fédération a engagé du 29/01/2017 au 31/12/2017 un travailleur mi-temps (jusqu'au 30/04/2017) puis à trois quart temps (jusqu'au 31/12/2017). Un comité d'accompagnement composé de représentants d'associations membres de la Fédération et de la coordinatrice administrative ont encadré cette activité.

La Fédération a réintroduit une demande de subvention facultative pour la reconduction en 2018 mais en sollicitant des moyens financiers supplémentaires permettant d'engager à temps plein le travailleur sur Lantin.

Le rapport d'activités 2017 du projet STEP Lantin est présenté en annexe de ce rapport.

5. Co-organisation d'une journée sur le thème de l'Accueil – 6 octobre

A l'initiative de la Fédération des Maisons Médicales (FMM), la FEDITO WALLONNE a participé à la co-construction d'une journée thématique sur « Les déclinaisons de l'accueil en social-santé » à Bruxelles et en Wallonie.

A travers cette journée, différentes fédérations ont voulu mettre au travail la question et le sens de « l'accueil » dans les structures, pour les équipes et pour les usagers. En guise de préparation, la FEDITO WALLONNE a d'ailleurs convié

ses membres pour aborder différentes questions au sein du groupe de travail « Pratiques et expériences professionnelles » du 8 juin 2017.

La journée a permis d'aborder entre autres 3 questions majeures :

- Pourquoi et comment faisons-nous de l'accueil au sein des structures sociales et de santé de l'ambulance wallon et bruxellois ?
- À quelle finalité pragmatique et plus globale peut prétendre l'accueil dans ces différents secteurs ?
- Comment définir davantage les métiers d'accueil sans pour autant les réduire ?

La Fédération, via sa présidente, a participé à la table-ronde où les différents représentants de Fédérations partenaires ont essayé de visibiliser les points communs et les divergences entre les différents secteurs présents (santé mentale, assuétudes, logement, interculturel, social...).

Les différents ateliers proposés étaient :

- Genre et accueil
- À la découverte de nos valeurs
- Pratiques du *care* à l'accueil
- L'accueil des publics les plus vulnérables
- Les spécificités de l'accueil en Flandre
- Comment désindividualiser le soin ?
- L'accueil en service de santé mentale : une pratique de funambule ?
- Les spécificités de l'accueil dans les Services de Santé Mentale en Wallonie
- Société accueillante, institutions accueillantes ?

Au terme de cette journée, des propositions ont été synthétisées dans l'optique de les transmettre aux instances politiques pour les sensibiliser et pour tenter d'obtenir, à terme, une reconnaissance politique de la profession,

plus ancrée dans la réalité des travailleurs, des usagers et de leurs préoccupations.

Réunions de préparation pour cette journée : 5

Dates : 6/03 ; 25/04; 15/05 ; 14/06 ; 26/09

Pour plus d'informations : <http://www.maisonmedicale.org/Les-declinaisons-de-l-accueil-en-social-sante.html>

6. Co-rédaction revue internationale Addictions : recherches et pratiques

La FEDITO WALLONNE a intégré le comité de rédaction de la revue Addictions : recherches et pratiques. Pour son deuxième numéro, le Comité a choisi de centrer son attention sur la place des personnes dépendantes comme consommateurs, usagers de soins et citoyens. Le comité se compose également d'autres fédérations françaises, suisses et québécoises.

La FEDITO WALLONNE a par ailleurs choisi de mettre en évidence des expériences francophones où la relation soigné-soignant a évolué. La coordinatrice de projet a rédigé 3 articles sur les dispositifs Aide alcool en ligne, Freedom et le mouvement Citoyens Comme les Autres.

La revue est disponible en version papier et accessible gratuitement en ligne.

<https://www.federationaddiction.fr/addictions-recherches-et-pratiques-parution-du-2eme-numero/>

Nombre de conférences Skype : 3

Dates : 03/03 ; 29/03 ; 1/06 ; 29/08

7. Le TDO « allégé » en 2018

La Fédération s'implique dans la préparation du 7^e colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opioïdes qui devrait avoir lieu le 29 novembre 2018. Il s'agira d'un TDO « allégé » qui comportera un « espace international » en visioconférence permettant aux pays partenaires de

participer. La programmation de chaque pays, notamment en ce qui concerne l'espace international, reflètera deux thématiques principales :

1. La participation des usagers au traitement et à l'élaboration de nouvelles approches thérapeutiques.
2. La crise des opioïdes en Amérique du Nord et les leçons à tirer pour les pays où la crise s'intensifie.

La Fédération reste présente dans le comité international en vue de la préparation du contenu et des choix des thèmes qui nourriront ce colloque notamment par le biais de conférences téléphoniques internationales.

Les prochains TDO6 et TDO7 auront lieu en 2020 au Québec et en 2022 au Liban. La Fédération s'y investira de nouveau en termes de contenu et mettra tout en œuvre, en concertation avec la Ministre wallonne de la santé, pour trouver les moyens nécessaires afin d'y assurer une participation et une représentativité du savoir-faire et de l'expertise d'intervenants wallons du secteur des assuétudes.

Nombre des conférences téléphoniques internationales : 1

Dates : 13/12

VII. TRAVAIL INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

A. Les Groupes de Travail

La Fédération organise 3 groupes de travail distincts :

1. Le Groupe de travail « **Stratégies et politique** »
2. Le Groupe de travail « **Expériences et pratiques professionnelles** »
3. Le Groupe de travail « **Réseaux assuétudes** »

Ces trois groupes de travail sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et, quand cela le nécessite, à des invités extérieurs. Ces groupes sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions, de propositions et n'ont pas de pouvoir de décision. Les administrateurs qui y sont présents ainsi que le staff de coordination relaient les propositions / réflexions qui en émanent auprès du Conseil d'Administration. A ces groupes s'ajoutent des groupes de travail plus ponctuels, selon les demandes, l'actualité ou l'urgence.

1°) Groupe de travail « **Stratégies et politique** » :

Dates : 07/03 et 05/07

Ce groupe de travail est ouvert à tous les membres. Il réunit généralement les directions des institutions et des services membres de la Fédération. Il permet le suivi du travail du CA et du staff de coordination en lien avec les responsables politiques et l'administration. Il permet aux membres de se positionner sur les choix et les urgences à suivre par le CA et le staff de coordination.

Ces 2 réunions ont eu pour objet : le financement des PSSP, l'amélioration du Décret Assuétudes de la Région wallonne et l'organisation d'une journée de réflexion en 2018 portant sur l'élaboration d'un « *Plan d'Action pour une politique wallonne en matière d'assuétudes* ».

2°) Le groupe de travail « **Pratiques et expériences professionnelles** » :

Nombre de réunion : 2

Dates : 17/03/2017 et 08/06/2017

Ce groupe permet des échanges en matière de méthodologie, de présentation d'outils, de résultats de recherches. Il favorise également la réflexion au sujet des politiques liées aux actions de prévention et de soins qui seront par la suite relayées au groupe de travail « Stratégies et politique ».

Ce groupe a, cette année, permis à 1 partenaire de venir présenter 1 projet particulier qui a contribué à alimenter les débats et les réflexions qui portent sur des questions et des constats auxquels sont confrontés tous les jours les travailleurs de terrain :

- **Projet SNOEZELLEN de l'asbl THAÏS** : Il s'agit d'un projet qui permet aux bénéficiaires (familles avec jeunes enfants) de vivre des expériences sensorielles dans un espace favorisant leur bien-être et le déploiement sensori-moteur de l'enfant. Cette expérience a permis d'élargir le débat et que les travailleurs partagent leurs expériences et projet autour du thème de la « parentalité ».
- La seconde réunion a été consacrée au thème de l'Accueil en ambulatoire afin de préparer la Journée du 6 octobre portant sur ce thème et dont la Fédération était un des partenaires phares.

3°) Groupe de travail « Réseaux assuétudes de la RW » :

Nombre de réunions : 5

Dates : 9/02 ; 25/04 ; 5/09 ; 9/10 ; 7/11 ;

Ce groupe de travail réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés. Il est également ouvert à l'ensemble des membres de la FEDITO WALLONNE et donc aux coordinateurs d'autres réseaux membres.

Ce groupe a abordé différentes thématiques mais a surtout travaillé à la demande du Cabinet de la Ministre sur l'élaboration d'indicateurs d'activités des services et réseaux.

VIII. ACTIVITES DE REPRESENTATION LIEES AU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DE L'EGALITE DES CHANCES DE LA REGION WALLONNE

A. Participation à des rencontres avec les représentants du Cabinet et de l'Administration

La Fédération représente les Services et les Réseaux Assuétudes du secteur. A ce titre, elle est invitée à sa demande ou sur proposition des autorités, à des rencontres régulières en fonction de l'actualité et des besoins.

La FEDITO a participé à plusieurs réunions thématiques avec le Cabinet et l'Administration. Elle a sollicité une rencontre spécifique avec l'AVIQ en ce qui concerne le décompte récapitulatif.

Dans le cadre du dispositif d'échanges de seringues, la Fédito a été associée à une réunion de réflexion.

Dans le cadre de la concertation avec les Réseaux, la Fédito wallonne a été associée aux réunions réseaux/cabinet.

Nombre de réunions : 6

Dates : 10/01 ; 07/02; 14/02 ; 9/10 ; 9/10 ; 27/11

Rencontre sollicitée avec l'AVIQ : 23/08

B. Groupe de travail Assuétudes de l'AVIQ

La Fédération a participé à une réunion d'information de l'AVIQ à propos de l'élaboration du Plan wallon de Prévention et de promotion de la Santé. Par la suite, la Présidente de la Fédération, Laurence Przylucki a participé à 3 journées d'animation du groupe de travail « Assuétudes » dans le cadre de l'élaboration du Plan wallon de Prévention et de promotion de la Santé.

Nombre de réunions : 4

Dates : 01/09/2017 ; 07/09/2017 ; 29/09/2017 et 20/10/2017

C. Demande de l'AVIQ

Dans le cadre des accords du non marchand, le cadastre numérisé de l'AVIQ a présenté quelques dysfonctionnements. En octobre , l'AVIQ a sollicité la Fédération pour réaliser l'état des lieux de ce cadastre auprès des services et réseaux agréés concernés afin de pouvoir établir le montant de l'embauche compensatoire 2017.

IX. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

A. Avec le Centre de Référence Wallon en Santé Mentale (le CRESAM)

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur la base de l'arrêté du 30/11/2011.

Le CRESAM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale, y compris les représentants des usagers et des familles. De ce fait, il est important que la FEDITO WALLONNE y soit représentée, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration.

La FEDITO WALLONNE est l'un des membres fondateurs du CRESAM. Elle y est représentée, via l'un de ses administrateurs, Thierry Lottin, dans la catégorie « ouverture », tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009. En 2017, Thierry Lottin a été désigné secrétaire du Conseil d'Administration du CRESAM ainsi que représentant au sein du Comité de pilotage du CRESAM.

Le CRESAM a pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent en la matière. Le CRESAM développe une concertation trans-sectorielle et transrégionale qui correspond aux représentations de notre fédération quant aux stratégies à mettre en

œuvre dans notre secteur. Notre implication dans les instances du CRESAM vise à :

- représenter le secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale,
- partager des préoccupations sectorielles en santé mentale,
- défendre la spécificité des interventions « assuétudes »,
- intégrer la question des assuétudes dans une réflexion globale sociétale et en santé.

Nombre de réunions (CA / AG / Groupes de travail) : 7

Dates : 09/01 ; 06/02 ; 06/03 ; 08/05 ; 12/06 ; 04/09 et 02/10

Tout au long de cette année, les membres et administrateurs du CRESAM se sont investis dans ces différents lieux de travail portant entre autres sur :

- Etude KCE sur l'Offre de Soins en Santé Mentale ;
- Semaine de la Santé Mentale organisée par le CRESAM avec le thème « Les laissés pour compte » ;
- Mise en œuvre du Plan Wallon de Promotion de la Santé Mentale « Bien-être et Santé Mentale » et la journée d'étude organisée par la Wallonie, etc.

Il est également à noter qu'un autre administrateur de la FEDITO WALLONNE, Ronald Clavie, a été retenu comme expert en santé mentale pour la Wallonie et le secteur des assuétudes dans le cadre de l'enquête « Repères pour un politique wallonne de santé mentale » menée par le CRESAM.

B. Avec la FEDITO BRUXELLOISE

La FEDITO WALLONNE établit, depuis de nombreuses années, des liens réguliers avec la FEDITO BRUXELLOISE. Les rapports sont entretenus en termes de collaborations qui visent à échanger et, le cas échéant, à défendre des intérêts communs au bénéfice des usagers et des services du secteur. Outre l'organisation du TDO allégé de 2018, les deux Fédérations ont décidé de s'unir fin 2017 pour réclamer l'organisation d'une concertation avec la société civile

au sein des instances fédérales chargées des politiques drogues et de sensibiliser les autorités régionales à cette problématique.

C. Avec la Fédération des Associations Sociales et de Santé (la FASS)

La FASS est une Fédération patronale intersectorielle ayant pour objet la représentativité du Secteur Santé extrahospitalier, bien-être et aide aux personnes au sein des Commissions Paritaires 330 et 332. Composent actuellement la FASS, les Fédérations de Maisons Médicales, Planning Familial, Santé Mentale, Services Sociaux et Centres d'Action Sociale Globale, Coordination de Soins et Services à Domicile, Lutte contre la Toxicomanie, Aide aux Justiciables et aux Détenus, Télé- Accueil et Prévention du Suicide, les Services S.O.S. Enfants.

La FEDITO WALLONNE est représentée au conseil d'administration de la FASS qui est officiellement reconnue par le Conseil National du Travail (C.N.T.) comme organisation représentative des employeurs en coopération avec son homologue flamand (V.S.O.) – depuis 1998.

Au sein de la FEDITO WALLONNE, l'affiliation à la FASS a été convenue pour :

- permettre et assurer aux associations membres non affiliées à une fédération patronale, des retours réguliers sur les travaux, les informations et les préoccupations d'une telle fédération (le secteur toxicomanie représenté à la FASS est essentiellement constitué de petites structures et de services ambulatoires),
- promouvoir et défendre les intérêts de notre secteur au sein d'une fédération patronale,
- répondre aux sollicitations de la FASS pour participer à ses travaux et mettre en pratique les accords du non-marchand.

La FASS étant membre de l'UNIPSO (Union des entreprises à Profit social), la Fédération peut par ce biais participer et suivre, à son échelle, les travaux qui se déroulent dans le cadre de la concertation sociale, des accords du non-marchand, de la réforme institutionnelle et de la simplification administrative en cours à la DGO5.

Cette année différents sujets ont été abordés dont la réforme des APE.

Nombre de réunions : 3

Dates : 27/01 ; 10/03 ; 15/09

D. Avec l'ASBL IDA

La FEDITO WALLONNE est membre du CA d'Ida. L'asbl Ida rassemble les trois organisations sectorielles actives dans le domaine de l'alcool et des autres drogues en Belgique : Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen (VAD) et les fédérations des institutions pour toxicomanes bruxelloise et wallonne. Les différents projets dans lesquels la Fédito s'est investie en 2017 à travers l'asbl IDA sont : le projet liaison alcool dans les hôpitaux, la brochure alcool et grossesse et le projet Icarus, continuité des soins alcool entre l'hôpital et l'ambulatoire.

Nombre de réunions : 3

Dates : 12/01 ; 21/06 ; 13/12

E. Avec le SPF Santé publique

- **Concertation avec les coupoles du secteur assuétudes**

Depuis 2014, le SPF Santé a la volonté d'informer régulièrement le secteur assuétudes belge représenté par le VAD, la FEDITO W et la FEDITO Bxl. Ces réunions visent d'une part, à rester en lien avec le terrain et, d'autre part, à informer le terrain des politiques et des actions entreprises au sein, notamment, de la Cellule générale politique drogues et du Ministère de la Santé. En septembre, les trois coupoles se sont étonnées de n'avoir pas été informées de la sortie du nouvel Arrêté Royal concernant les substances psychotropes. Dans la suite la FEDITO BRUXELLOISE a déposé un recours car elle estime qu'il y a un certain nombre d'insécurité juridique notamment en matière de consommation de cannabis. La FEDITO WALLONNE reste attentive aux effets sur le terrain de ce nouvel Arrêté Royal.

Nombre de réunions : 2

Dates : 18/04; 12/09

F. Projets Belspo

La Fédération est présente, via Laurence Przylucki, dans le Comité d'accompagnement de la recherche Belspo consacrée aux SMCR (Salles de Consommation à Moindre Risques).

Nombre de réunions : 2

Dates : 02/10 et 18/12

G. Comité de pilotage du Plan wallon Sans Tabac

L'implication de la FEDITO WALLONNE dans ce comité de pilotage, via Catherine Dungalhoeff administratrice, consiste à renforcer les liens entre Tabac et autres Assuétudes tant en matière de modèles de lecture, que de philosophie et méthodologies de travail, tant dans les domaines thérapeutique et préventif, que dans le domaine de la réduction des risques (modèle assez nouveau en tabacologie et loin d'être encore partagé par tous ses acteurs).

Par ailleurs, la Fédération y défend et illustre concrètement la notion de Continuum "Promouvoir-Prévenir-Aider-Accompagner" ou "Prévention-Soin-Réduction des risques". Ces démarches se sont inscrites, cette année, dans le contexte toujours particulier de la Réforme de l'Etat et de la redistribution des compétences. Le Comité a travaillé sur l'intégration de la Promotion de la Santé dans le Plan Wallon Sans Tabac.

Réunions du Comité de pilotage : 3

Dates : 5/05 ; 8/09 ; 27/10

H. Participation au CocoTDI

La Fédération participe au comité de coordination de l'enregistrement du TDI, via Delphine Hellemans et/ou Frédéric Gustin, tous deux administrateurs. Ce comité a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la commission de

la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Lors de chaque réunion, le point est fait sur l'état de l'enregistrement en Wallonie (services spécialisés, services de santé mentale spécialisés en assuétudes et INAMI). Un autre membre de la FEDITO WALLONNE, Jocelyn Deloyer de l'HNP Saint-Martin de Dave, participe également activement à la relecture du rapport national TDI de 2016.

Dates : 30/03 et 7/12

Contenu de ces réunions : travail sur la rédaction du rapport national TDI 2016, état des lieux de l'enregistrement, état d'avancement du module de rapportage qui permettra aux centres de recevoir les données relatives à leur enregistrement et intégration du TDI à Healthdata.

I. Activités et Rencontres diverses

Dans le cadre de ses missions, la FEDITO WALLONNE a plus spécifiquement joué son rôle de représentation à la demande de certains services notamment au moment des demandes d'adhésion à la FEDITO WALLONNE mais aussi lors de journées d'étude ou encore à la demande d'acteurs institutionnels :

13/03/2017 : Co-Signature de la carte blanche « échec du plan alcool »

06/06/2017 : Rencontre avec la FSPST sur la stratégie à construire pour les financements PSSP des centres Inami 7-73

27/06/2017 : Matinée d'étude sur l'usage des drogues en Wallonie organisée par Eurotox

04/07/2017 : Envoi d'un courrier sensibilisant les bourgmestres et la Ministre wallonne à la problématique des financements PSSP (avec la FSPST)

22/08/2017 : rencontre entre la nouvelle fédération SSM et la FéWasm pour une stratégie de collaboration et la proposition de candidature à l'AVIQ

12/10/2017 : Intervention lors de la clôture de la journée organisée par le CRESAM « Les Laissés pour compte »

20/11/2017 : Courrier adressé à Alice Baudine concernant les nouvelles dispositions en matière de décompte récapitulatif et une demande d'évaluation de la mise en œuvre du RASH et du Décompte

21/11/2017 : Participation au comité de pilotage SOCPREV (Prévention Sociale de la Criminalité liée aux drogues) relatif à l'étude sur l'évaluation des initiatives liées à la criminalité économique-compulsive et systémique

X. ACTIVITES PERMANENTES DU STAFF DE COORDINATION

Le relevé quantitatif des réunions ou groupes de travail auxquels participent la FEDITO WALLONNE, soit via son staff de coordination, soit via ses administratrices et administrateurs, ne peut suffire à éclairer l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année 2017.

Via son staff de coordination, la Fédération est aussi organe de liaisons : avec ses membres, avec l'ensemble des acteurs de terrain du secteur assuétudes et leurs fédérations, mais aussi plus globalement avec tous les acteurs privés et publics de la Santé et de la Justice, avec des autorités administratives, avec des autorités politiques et des représentants parlementaires, avec des futurs professionnels, et enfin, avec le grand public. Autant de relais qui demandent réactivité, pertinence et efficacité. La Fédération doit pouvoir suivre également l'actualité et les agendas politiques de manière à anticiper la consultation de ses membres et de ses partenaires dans la construction de telle ou telle recommandation. Enfin, sur le plan du management, avec le projet Step By Step et le projet-pilote à Lantin, la gestion administrative et financière requiert expertise et vigilance.

C'est pour améliorer la qualité de son service dans ce travail de concertation, de représentativité, de développement de l'information et de la participation que le CA de la FEDITO WALLONNE avait sollicité une augmentation de ses moyens financiers lors du renouvellement de reconnaissance. Mais également pour mieux évaluer et ajuster les méthodes internes de travail.

Est présenté ci-après un relevé non exhaustif de ces « actions quotidiennes » qui permettent aussi à la FEDITO WALLONNE de remplir ses missions :

- Suivi des demandes spécifiques des membres
- Suivi des travaux des commissions parlementaires et rédaction d'interpellations parlementaires
- Rédaction des comptes rendus des groupes de travail, réunion de concertation...
- Communication vers les membres et mise en ligne sur l'intranet du site
- Mise à jour du site Internet
- Préparation et rédaction de notes thématiques en vue des CA et AG mais aussi des responsables administratifs et politiques
- Lectures de la presse généraliste et spécialisée
- Relais d'informations pouvant impacter le secteur
- Relais des demandes de différents professionnels d'autres secteurs
- Accueil et Orientation des demandes d'utilisateurs et de proches
- Gestion administrative du personnel interne

XI. PERSPECTIVES POUR 2018

Le secteur a toujours fait preuve d'inventivité en décloisonnant les pratiques afin de répondre, dans une perspective de continuum, aux besoins des utilisateurs de drogues et de leurs proches. Une approche globale qui s'accommode tant bien que mal des modes de financement très éclatés qui engendrent une réelle complexité dans le management des équipes et des projets. Quant aux moyens financiers structurels, des menaces pèsent sur le secteur alors même que ces moyens liés au décret de 2009 n'ont pas évolué. De plus le financement de certaines zones à hauteur de 125 000 euros minimum exigé par décret n'est pas respecté.

Avec le transfert des compétences, le paysage du secteur spécialisé assuétudes est en pleine mutation, en termes de financements, en termes d'organisation

et en termes de représentation. La réforme de l'Etat est l'occasion de mettre en place une politique wallonne intégrée en matière d'assuétudes qui tienne compte à la fois de la multi dimensionnalité des problématiques de dépendances, d'une approche globale reposant sur la prévention-promotion santé, les soins et la RdR et de la nécessaire évolution des cadres législatifs.

En lien avec ses missions de représentation, de concertation, d'échanges et de participation et dans le contexte qui s'annonce, les perspectives de la Fédito wallonne pour 2018 peuvent déjà se décliner comme suit :

- Etre un interface avec l'AVIQ et le Cabinet du Ministre de la santé wallon pour continuer à relayer les préoccupations et les attentes du terrain notamment sur l'attention spécifique aux usagers de drogues et leurs proches dans la construction d'une politique globale de santé publique en Wallonie.
- Participer à l'organe de gestion AVIQ via ses commissions santé mentale et promotion-prévention. Et y promouvoir les spécificités du secteur ambulatoire et résidentiel.
- Continuer à revendiquer le financement adéquat des services et réseaux assuétudes sur un socle minimal : à savoir 125 000 euros par zone et une équipe de base qui permet à chaque service d'assurer les missions pour lesquelles il est agréé
- Poursuivre le travail d'articulation avec les Réseaux en santé mentale, notamment le 107 et les réseaux enfants-ados afin de garantir une offre de qualité aux usagers les plus exclus.
- Collaborer avec d'autres fédérations et plateformes (SSM, Convention Inami, PSSP, FMM, AMA, DAWA, Promotion santé, centres de référence...) pour maintenir et valoriser la diversité de l'offre spécialisée en matière de prise en charge des usagers et proches

- Travailler avec nos membres à l'élaboration de priorités à défendre pour les années à venir. Deux rencontres sont déjà fixées, le 5 mars et le 24 avril.
- Travailler à l'élaboration de politiques interministérielles wallonnes et fédérales pour aborder la problématique drogues de manière globale : logement, insertion, prise en charge santé en prison, peines alternatives, etc
- Produire et diffuser des avis et des recommandations en matière de politique cannabis, de jeux de hasard, de politique alcool, de traitement de substitution, de SCMR, de concertation avec la société civile, s'investir dans les organes de recherches et d'enquête, etc
- Poursuivre les collaborations internationales autour d'outils d'information et de diffusion (TDO et revue Addictions : recherches et pratiques)
- Mettre en œuvre le travail de diffusion de la brochure « Alcool et Grossesse » réalisée avec le soutien du SPF santé pour le lancement d'une campagne vers les professionnels en septembre 2018
- Ré-introduire une demande d'agrément comme Fédération représentative du secteur assuétudes en Wallonie
- Coordonner le projet-pilote Santé et Détention à Lantin
- Coordonner le dispositif Step by Step à Lantin

Laurence Przulucki - Présidente